

Présidente : Dr Thérèse STAUB

Service National des Maladies Infectieuses

Vice-président : Dr Armand BIVER

Société Luxembourgeoise de Pédiatrie

Secrétaire : Dr Françoise BERTHET

Direction de la Santé, Secrétariat Général

Membres :

Dr Vic ARENDT

Service National des Maladies
Infectieuses

Mariette BACKES-LIES

Direction de la Santé,
Division de la Pharmacie et des
Médicaments

Dr Jean FABER

Société Luxembourgeoise de
Pneumologie

Dr Carine FEDERSPIEL

Société Médicale Luxembourgeoise
de Géroto-Gériatrie

Dr André FOLSCHETTE

Association des Médecins-Dentistes

Dr Danielle HANSEN-KOENIG

Direction de la Santé, Directeur

Dr Robert HEMMER

Service National des Maladies
Infectieuses

Dr Monique PERRIN

Laboratoire National de Santé

Dr Jean-Claude SCHMIT

Service National des Maladies
Infectieuses

Dr Jean-Paul SCHWARTZ

Cercle des Médecins Généralistes

Dr Simone STEIL

Direction de la Santé
Division de la Médecine Préventive et
Sociale

Dr Pierre WEICHERDING

Direction de la Santé,
Division de l'Inspection Sanitaire

Expert permanent :

Stéphane GIDENNE

Fédération Luxembourgeoise des
Laboratoires d'Analyses Médicales

**VACCINATION de l'ADULTE CONTRE la DIPHTERIE, le TETANOS,
la COQUELUCHE et la POLIOMYELITIS**

**Recommandations du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses
(CSMI)**

**Le CSMI recommande la vaccination contre la diphtérie, le tétanos,
la coqueluche et la poliomyélite selon le schéma repris dans les pages
suivantes.**

A) Schéma vaccinal

1. ADULTE NON VACCINÉ CONTRE TÉTANOS ET DIPHTÉRIE

1 ^{ère} injection	: jour 0 :	di te perac IPV
2 ^{ème} injection	: 30-60 jours après la 1 ^{ère} injection :	di te
3 ^{ème} injection	: 12 mois après la 2 ^{ème} injection :	di te

2. ADULTE NON VACCINÉ CONTRE TÉTANOS – DIPHTÉRIE – POLIO

1 ^{ère} injection	: jour 0 :	di te perac IPV
2 ^{ème} injection	: 30-60 jours après la 1 ^{ère} injection :	di te + IPV
3 ^{ème} injection	: 12 mois après la 2 ^{ème} injection :	di te + IPV

3. ADULTE VACCINÉ

Rappel tous les 10 ans : une seule injection de : di te perac IPV

B) Remarques

1. Si le schéma de vaccination est **interrompu depuis moins de 20 ans**, il suffit de recommencer avec l'injection manquante ; **inutile de recommencer dès le début**.

Exemple : 1^{ère} injection mai 1998
2^{ème} injection juin 1998
Le patient est revu en consultation en 2014. Il suffit alors de faire une injection de di te perac IPV, qui est à considérer comme la 3^{ème}, et ensuite un rappel tous les 10 ans.

2. Les états de déficience immunitaire ne sont pas des contre-indications à la vaccination di te perac IPV, mais la réponse immunitaire peut être diminuée.
3. Grossesse : Bien que des effets secondaires ne soient ni connus ni prévisibles en cas d'administration pendant la grossesse, les firmes pharmaceutiques ne recommandent pas la vaccination di te perac IPV aux femmes enceintes ou allaitantes. Cependant, plusieurs pays recommandent actuellement une vaccination systématique des femmes enceintes. Ainsi, au Royaume Uni, les autorités de santé recommandent pendant la grossesse une vaccination par di-te-perac-IPV ; en Belgique, le Conseil supérieur de la Santé, et aux Etats-Unis, l'ACIP (Advisory Committee on Immunization Practices), recommandent d'administrer systématiquement, pendant chaque grossesse, un vaccin di-te-perac.
4. Chaque injection est notée sur une carte de vaccination et certifiée par la signature du médecin qui la pratique ou sous la responsabilité duquel elle est pratiquée. Pour des raisons de traçabilité, il est recommandé de documenter le numéro du lot du vaccin utilisé dans le dossier médical du patient et sur la carte de vaccination.
5. Les vaccins sont stockés entre 2 et 8° C.
6. Contrôler la carte de vaccination fait partie de la visite médicale de routine.

C) Marche à suivre en cas de plaie :

1. Lavage, désinfection et éventuel débridement chirurgical de la plaie
2. Vaccination antérieure correcte : se fier uniquement à la carte de vaccination
3. Pratiquement :

<u>STATUT VACCINAL</u>	<u>SÉRUM ANTI-TÉTANOS</u>	<u>VACCIN TÉTANOS - DIPHTÉRIE – COQUELUCHE - POLIO</u>
Pas de vaccination ou non documentée	Oui	1 ^{ère} injection (jour 0) : di te perac IPV 2 ^{ème} injection (30-60 jours après la 1 ^{ère} inj.) : di te 3 ^{ème} injection (12 mois après la 2 ^{ème} inj.) : di te Ou 1 ^{ère} injection (jour 0) : di te perac IPV 2 ^{ème} injection (30-60 jours après la 1 ^{ère} inj.) : di te IPV 3 ^{ème} injection (12 mois après la 2 ^{ème} inj.) : di te IPV
Vaccination incomplète : 1 seule dose reçue	Oui	1 ^{ère} injection (jour 0) : di te perac IPV 2 ^{ème} injection (12 mois après la 1 ^{ère} inj.) : di te (voir sous B.1)
Vaccination incomplète : 2 doses reçues	Oui	1 seule dose di te perac IPV
Vaccination correcte, documentée, dernière injection datant de moins de 5 ans	Non	Non
Vaccination correcte, documentée, dernière injection datant de plus de 5 ans, mais moins de 10 ans	Non	1 seule dose di te perac IPV
Vaccination correcte documentée, dernière injection datant de plus de 10 ans et de moins de 20 ans	Oui	1 seule dose di te perac IPV

Ce document a été préparé par le Docteur Robert HEMMER, il a été discuté et approuvé par le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses en juillet 2014 et remplace les textes de 1989, de 2002 et de 2006.

Références :

- Theeten H, Rümke H, Hoppener FJP, Vilatimó R, Narejos S, Van Damme P and Hoet B. Primary vaccination of adults with reduced antigen-content diphtheria-tetanus-acellular pertussis or dTpa-inactivated poliovirus vaccines compared to diphtheria-tetanus-toxoid vaccines. 2007 CMRO Vol. 23, No. 11 , Pages 2729-2739
- Heininger U, Weibel D, Richard JL. Prospective nationwide surveillance of hospitalizations due to pertussis in children, 2006-2010. PIDJ 2014; 33(2); 147-151
- Lim GH, Deeks SL, Crowcroft NS. A cocoon immunisation strategy against pertussis for infants: does it make sense for Ontario? . Euro Surveill. 2014;19(5):pii=20688
- Public Health England, Gov. UK: The complete routine immunization schedule, updated 25 June 2014. Accessible sous https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/323504/8807_PHE_Complete_Immunisation_Schedule_A4_2014_11.pdf
- Advisory Committee on Immunization Practices. Recommended Immunization Schedule for Adults Aged 19 Years or Older. MMWR February 3, 2014, Vol 63: 1-4.